

**Procès-verbal de la séance du
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle
Du 24 septembre 2024**

Président	M. Bosson
Secrétaire	Mme Boulenaz
Scrutateurs	M. Berger – M. Gerber
CODIR	M. Barras – Mme Faraut-Linares – M. Mühlemann – Mme Morina – M. Blumenstein
Excusés	M. Ménard – M. Bory – M. Syfrig – M. Diakoff

Ordre du jour

1. Accueil, ouverture de l'assemblée par le Président du Conseil Intercommunal
2. Contrôle des présences
3. Adoption de l'ordre du jour modifié
4. Assermentation des nouveaux membres du Conseil Intercommunal
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024
6. Communication des membres du Comité de Direction
7. Préavis n° 14/2024 – poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent
8. Préavis n° 15/2024 – budget 2025
9. Préavis n° 16/2024 – révision des statuts
10. Nomination d'un membre à la commission de gestion et finances
11. Communication du Commandant Pierre-Yves Corthésy
12. Divers et propositions individuelles

1) Accueil, ouverture de l'assemblée

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre l'assemblée à 20h03.

2) Contrôle des présences

Communes présentes : 17

Commune excusée : Prangins (exécutif 3 voix)

Commune absente : Signy (1 voix)

Avec 55 voix, le quorum est atteint ; l'assemblée peut valablement délibérer.

3) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

Ajout du point 10 – nomination d'un membre à la commission de gestion et finances.

4) Assermentation des nouveaux membres du Conseil intercommunal

Néant

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024

Le procès-verbal est accepté avec 55 voix (à l'unanimité).

6) Communication des membres du Comité de Direction

La parole est donnée à Monsieur Patrick Barras Président du CODIR.

Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et constate qu'il y a 17 communes présente et remercie toutes les personnes présentes.

Il informe l'assistance que la construction de la caserne de Chésereux est presque terminée et que l'inauguration officielle aura lieu le 02 novembre 2024.

La parole est rendue au Président.

7) Préavis n° 14/2024 – poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et finances, M. Esselborn, pour la lecture du rapport.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission technique, M. Dorenbos, pour la lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Berlie – demande si une tranche d'âge est prévue pour ce poste.

Le commandant Corthésy – dans la mesure du possible, il sera choisi un-e candidat-e ayant un écart d'âge avec les autres sapeurs-pompiers permanents afin qu'ils ne partent pas tous en même temps à la retraite.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 14/2024 du comité de direction du 19 juin 2024 sur le poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent.

Où les rapports de la commission de gestion et des finances et de la commission technique chargées de l'étude de cet objet.

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'approuver l'engagement d'un sapeur-pompier permanent, avec la fonction de chargé de planification.**
- **Et d'intégrer son financement au budget 2025, soit CHF 1.91 par habitant.**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

8) Préavis n° 15/2024 – budget 2025

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et finances, M. Esselborn, pour la lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Dorenbos – souhaite des précisions sur le compte indemnité de fonction.

M. Barras – les indemnités forfaitaires sont supprimées. Les indemnités seront à l'heure et non plus au forfait.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 15/2024 du comité de direction du 19 juin 2024 sur le budget 2025.

Où le rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet.

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal décide :

- **D'approuver le budget 2025 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

9) Préavis n° 16/2024 – révision des statuts

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission « révision des statuts », Mme Dauphin, pour la lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Middleton souhaite que le mot « excuser » soit supprimé du rapport en bas de page au niveau des signatures.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 16/2024 du comité de direction du 19 juin 2024.

Oui le rapport de la commission « révision des statuts » chargée de l'étude de cet objet.

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal décide :

- **De valider les statuts révisés tel que présentés**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

M. Barras prend la parole et annonce que pour la prochaine étape, qui sera de faire valider ces statuts par les Conseils communaux et généraux de toutes les communes membres du SDIS, il ne sera possible que d'accepter ou de refuser ces révisions (aucune modification n'est possible). Si une des 18 communes membre refuse cette révision des statuts, il faudra recommencer la procédure dès le début.

M. Barras remercie l'assistance d'avoir accepté le budget tel qu'il a été présenté ainsi que tous les préavis.

M. Middleton – souhaite connaître la date d'échéance pour faire valider ces statuts.

M. Barras - si possible en décembre 2024 ou début 2025.

M. Esselborn- demande que le préavis type qui sera envoyé au Greffe des communes membres soit également envoyé aux délégués.

M. Barras – le préavis ne peut être envoyé qu'aux Greffes étant donné qu'il sera porté à l'ordre du jour des conseils communaux et généraux par la Municipalité.

10) Nomination d'un membre à la commission de gestion et finances

En fonction des clés de répartition, le seul candidat éligible à cette fonction est M. Harold Syfrig

M. Harold Syfrig est élu tacitement

11) Communications du Commandant Pierre-Yves Corthésy

Le Commandant remercie l'assistance pour la bonne collaboration et la confiance accordée. Il poursuit par une présentation sur l'écran géant.

Séances du Conseil intercommunal

Mardi 29 avril 2025 à 20h00

Mardi 30 septembre 2025 à 20h00

Séances pour les commissions gestion et finances et technique

Mardi 25 mars 2025

Mardi 19 août 2025

10 ans du SDIS

02 novembre 2024 - Bonmont

25 ans de la caserne de Nyon

08 octobre 2024

12) Divers et propositions individuelles

Le Président propose la parole.

M. Koeneman - demande si les panneaux solaires posent des problèmes et le commandant Corthésy annonce qu'en effet il faut s'adapter à ces nouveautés car oui cela pose certains problèmes.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance.

La séance est levée à 20h50

**La prochaine séance du Conseil Intercommunal
aura lieu le 29 avril 2025 à 20H00 à la caserne de Nyon.**

Le Président



C. Bosson



La Secrétaire



G. Boulenaz